

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2018

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSECC Catherine, RIFFAULT Katia, MM : GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HOUSSAIS Isabelle à Mme RIFFAULT Katia, MM : DOLO Michel à M. HAMON Jean-Pierre, GAUVIN Yannick à M. POULAIN Christian

Excusé(s) : M. GUIBERT Gaëtan – arrivée à 19h30, Mme MIOSECC Catherine – départ à 20h

A été nommée secrétaire : Mme RIFFAULT Katia

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu de séances du Conseil Municipal du 24 février est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION COMMERCES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 des Commerces, dressé par Monsieur MOHIN, Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCES

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins l'ordonnateur, le Compte Administratif 2017 des Commerces qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|-------------|
| Dépenses | 16 262,44 € |
| Recettes | 44 276,50 € |
| Excédent | 28 014,06 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Dépenses | 63 301,43 € |
| Recettes | 24 772,20 € |
| Déficit | 38 529,23 € |
| Reste à réaliser dépenses | 0 € |
| Reste à réaliser recettes | 0 € |
| Résultat final déficit | 10 515,17 € |
| Résultat de clôture déficit | 10 515,17 € |

AFFECTATION DU RESULTAT COMMERCES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 des Commerces en report, soit au compte 1068 pour la somme de 28 014,06 €. Et en report, le déficit d'investissement reporté, pour le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2017 des Commerces soit au compte 001 pour la somme de 38 529,23 €.

BUDGET PRIMITIF COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 des Commerces, comprenant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|----------|
| Dépenses | 45 560 € |
| Recettes | 45 560 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|-------------|
| Dépenses | 63 014,06 € |
| Recettes | 63 014,06 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 des Commerces, proposé par Monsieur le Maire.

COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 de la Commune, dressé par Monsieur MOHIN, Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins l'ordonnateur, le Compte Administratif 2017 de la Commune, qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|--------------|
| Dépenses | 648 605,15 € |
| Recettes | 804 170,20 € |
| Excédent | 155 565,05 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|--------------|
| Dépenses | 569 275,21 € |
| Recettes | 640 342,83 € |
| Excédent | 71 067,62 € |

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Reste à réaliser dépenses | 47 878,38 € |
| Reste à réaliser recettes | 86 004,96 € |
| Reste à réaliser excédent | 38 126,58 € |

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Résultat final excédent | 226 632,67 € |
| Résultat de clôture excédent | 264 759,25 € |

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 à la section de fonctionnement, soit au compte 002 pour la somme de 155 565,05 €. Et en report, l'excédent d'investissement reporté, pour le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2017, soit au compte 001 pour la somme de 71 067,62 €.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la commune, comprenant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|---------------|
| Dépenses | 1 035 382,8 € |
| Recettes | 1 035 382,8 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|--------------|
| Dépenses | 527 499,58 € |
| Recettes | 527 499,58 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 du Lotissement de la Mairie, comprenant:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|----------|
| Dépenses | 70 000 € |
| Recettes | 70 000 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|----------|
| Dépenses | 70 000 € |
| Recettes | 70 000 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Lotissement de la Mairie, proposé par Monsieur le Maire.

LES 3 TAXES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire les taux de l'année 2017 à savoir :

| | Anciens taux | Nouveaux taux |
|---|--------------|---------------|
| - Taxe d'habitation : | 16,19 % | 16,19 % |
| - Taxe foncière propriétés bâties : | 17,67 % | 17,67 % |
| - Taxe foncière propriétés non bâties : | 46,64 % | 46,64 % |

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accorde les subventions suivantes, pour l'année 2018 :

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| ACCA | 50 € |
| Amis Auvers | 50 € |
| ASSA | 300 € |
| Association des veuves | 70 € |
| Club détente | 400 € |
| Comité Fêtes | 1000 € |
| Evasion par le livre | 1300 € |
| Atelier pêche et nature | 200 € |
| Sport et détente | 200 € |
| Vivre autrement - Saint Sulpice | 100 € |
| Le temps de Vivre - Grand Fougeray | 100 € |
| Chorus - Grand Fougeray | 50 € |
| L'ascenseur - Grand Fougeray | 100 € |
| Panisol - Bain de Bretagne | 50 € |
| Alcool Assistance - La Noë Blanche | 200 € |
| Ecoles primaires | 10€/enfant pour les sorties scolaires |

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS A L'OIS

Suite à la fusion de la communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray et de Moyenne Vilaine et Semnon le 1er janvier 2017, la compétence SPORT est revenue à la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine ainsi que les équipements correspondants, notamment la salle des sports.

Afin de régler la mise à disposition de ces locaux, des conventions doivent être signées avec des particuliers ou professionnels souhaitant utiliser ce lieu.

Par conséquent, le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition à titre de gratuit de la salle des sports à l'OIS, ci-annexée.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'établissement d'une telle convention ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES SPORTS

Suite à la fusion de la communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray et de Moyenne Vilaine et Semnon le 1er janvier 2017, la compétence SPORT est revenue à la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine ainsi que les équipements correspondants, notamment la salle des sports.

Afin de clarifier et améliorer l'usage de la salle des sports, il apparaît nécessaire d'adopter le règlement intérieur ci-annexé. Ce document aura pour but de détailler les modalités de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs ainsi que de garantir le bon fonctionnement de la salle. Il constitue également un recours en cas de litige, et un document de référence pour élaborer de futures conventions entre la commune et les utilisateurs scolaires et associatifs.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de la salle des sports.

TARIFS CANTINE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir les tarifs pour la cantine municipale pour la période 2017-2018 tels qu'indiqués ci-dessous :

| | |
|--|--------|
| Repas normal | 3,40 € |
| Repas majoré (enfant présent mais non inscrit) | 5,34 € |
| Repas sénior | 5,50 € |
| Panier repas (réservé aux enfants allergiques, avec PAI) | 1,50 € |

TARIFS SALLE DES FETES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-annexés concernant la location de la salle des fêtes.

LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention d'ouverture de crédits auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 50 000 €, avec un taux d'intérêt indexé sur l'euribor 3 mois moyenné, majoré de 1.90%, soit 1.571%. Les frais de dossiers se monteront à 150€ et la commission d'engagement à 0.10% du montant.

Le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

INFORMATIONS

Décisions du Maire

- Renouvellement contrat Segilog : 2570€HT/an – marché de 3 ans
- Mission Protectas – consultation assurances : 2500€
- Achat tronçonneuse (suite à la commission matériel) : 569€

Agenda :

- 20/04 : Conseil Municipal
- 18/05 : Conseil Municipal
- 15/06 : Conseil Municipal
- 12/07 : Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

